

# FEDERATION COLOMBOPHILE 12<sup>ème</sup> REGION

## LA COLOMBE CHASSENEUILLAISE

**Exposition nationale organisée à l'occasion du congrès fédéral de la 12<sup>ème</sup> région les 29 et 30 octobre 2016 à Taponnat (Charente) (en bordure de la RN 141 entre Chasseneuil et La Rochefoucauld)**

Il sera distribué une coupe ou un objet d'art à tous les premiers prix + prix en nature.

### REGLEMENT DE L'EXPOSITION :

Art 1 L'exposition est nationale, elle est ouverte à tous les amateurs licenciés à la fédération Nationale

Art 2 Les pigeons exposés devront être porteurs de la bague fédérale, être la propriété de l'amateur, voler au colombier de l'exposant. Le carton de propriété pourra être exigé.

Art 3 Les pigeons seront jugés au standard international, les décisions du jury seront sans appel

Les juges seront choisis parmi les juges compétents. Mr Michel DELCOURT sera président du jury.

Les certificats de vaccination sont obligatoires.

Art 4 Les pigeons seront répartis en 20 sections

#### **Présélection olympique, conditions de participation**

#### **Vieux pigeons :**

Nombre minimum de pigeons 150

Nombre minimum de colombophiles participants 20

Distance minimum par concours 100kms

Prix par concours 1/5

Total Km/prix : Mâles 2015/2016 > 30% \* 2500 Kms

Total Km/prix : Femelles 2015/2016 >30%\* 2000 Kms

*> 15% pour les pays qui n'ont pu organiser que 50% des concours initialement prévus*

## **Pigeonneaux (2 jeunes mâles - 2 jeunes femelles)**

Nombre minimum de pigeons 250

Nombre minimum de colombophiles participants 20

Distance minimum par concours 100 Kms

Prix par concours 3

Total Km/prix minimum 300 Kms

### **CATEGORIE SPORT - Présélection nationale**

Section 1 - vieux mâles : 1500 kms prix sur 2 ans (2015 et 2016)

Section 2 Vieilles femelles : 1500 kms/prix sur 2 ans (2015 et 2016)

Section 3 Yearlings mâles : 1000 Kms/prix sur 2 ans (2015 et 2016)

Section 4 Yearlings femelles : 1000 Kms/prix sur 2ans (2015 et 2016)

Section 5 Jeunes mâles : 500 Kms/prix (2016)

Section 6 Jeunes femelles : 500 Kms/prix (2016)

Les 2 premiers de chaque catégorie ci-dessus seront sélectionnés pour participer à l'exposition nationale à THIONVILLE les 20, 21, et 22 janvier 2017. Les amateurs s'engagent à les présenter.

Pour l'exposition préolympique ainsi que pour les sections 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 l'amateur devra remplir une fiche de palmarès par pigeon, qui lui sera remise en même temps que la feuille d'engagement (ceci dans l'éventualité où elle n'aurait pas été transmise pour la date indiquée : (22/10/2016)  
Des vérifications pourront être effectuées : les amateurs devront se munir de leurs classements.

### **CATEGORIE REPRODUCTEURS STANDARD SPORT**

Section 7 -Mâles reproducteurs primés dans un concours de 500 Kms (quelle que soit l'année)

Section 8 -Femelles reproductrices primées dans un concours de 500 Kms (quelle que soit l'année)

### **CATEGORIE STANDARD SPORT**

Section 9 -Vieux mâles : 3 prix à 200 Kms en 2015 – 2016

Section 10 -Vieilles femelles : 3 prix à 200 Kms en 2015 – 2016

Section 11 -Mâles yearlings : 2 prix à 200 Kms en 2015 – 2016

Section 12 -Femelles yearlings : 2 Prix à 200 Kms en 2015 – 2016

Section 13 -Jeunes mâles : 1 prix à 150 Kms en 2016

Section 14 -Jeunes femelles : 1 prix à 150 Kms en 2016

## **CATEGORIE STANDARD BEAUTE**

Section 15 -Vieux mâles

Section 16 -Vielles femelles

Section 17 -Jeunes mâles

Section 18 -Jeunes femelles

Art 5 – Dès que le jugement sera terminé, les paniers seront plombés

Art 6 - Le prix de la mise en loge est fixé à 1,50 e plus 1,50e par amateur pour le résultat.

Art 7 - Les feuilles d'engagement ainsi que les fiches de palmarès devront parvenir avant le 22 octobre 2016 à Jean-Claude Vincent

Art 8 – Le comité décline toutes responsabilités pour les accidents, vols, incendies, ou autres dommages qui pourraient survenir pendant la durée de l'exposition.

Art 9 – Le comité d'organisation s'engage à donner les soins nécessaires et à assurer la surveillance de jour et de nuit.

Art 10 -La remise des prix se fera lors du repas amical et celle des pigeons vers 17h30.

Pour toutes demandes de renseignements, feuilles d'engagement, fiches de palmarès, s'adresser à

Monsieur Denis DOUCET  
Le Bourg  
16220 ROUZEDE

Tél : 05 45 70 83 07 ou 06 89 90 24 17

Ou à :Monsieur Jean-Claude VINCENT  
La Barre  
16270 GENOUILLAC

Tél : 05 45 71 22 33 ou 06 14 19 58 95

